



**Compte rendu de la réunion
du Conseil d'Administration de la Caisse des écoles
de Viry-Châtillon du 30 juin 2020 à 18 heures**

	Présent	Absent	Pouvoir à
BARBOSA FERNANDES Elisabeth		X	Madame Vanessa CAPELO
BEURAIN Jackie	X		
CAILLABET Jannick		X	Monsieur Jean-Marie VILAIN
CAILLAUD Clément	X		Départ à 18h20. Donne pouvoir à Madame Dominique PETIT-ARAKELIAN à partir du point n°6
CANNAVO' Virginie	X		
CAPELO Vanessa	X		
JOLLANT Patricia	X		
LIVET Marc	X		
MEUNIER Florence	X		
NIHOUS DO-KHAC Bich-Thuy	X		
PETIT-ARAKELIAN Dominique	X		
VILAIN Jean-Marie	X		

Au regard du nombre de personnes présentes et représentées, le quorum est atteint et le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame Vanessa CAPELO est désignée afin d'assurer la fonction de secrétaire de séance.

Cette réunion étant la première de ce nouveau Conseil d'administration, le Président propose de commencer la séance par un tour de table.

Ordre du jour :

1. Prise d'acte des démissions de Mmes Ramel et Nihous

Le Conseil d'administration prend acte des démissions de Mesdames Nathalie Ramel et Bich-Thuy Nihous Do-Khac, membres du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles, à compter du 3 juin 2020, nouvellement élues conseillères municipales afin de ne pas cumuler les deux fonctions.

2. Installation des membres du Conseil d'administration

En sa qualité de Président de la Caisse des Ecoles, le Maire souhaite la bienvenue au sein du Conseil d'administration, aux représentants désignés par le Conseil municipal le 4 juin 2020 :

- Madame Vanessa CAPELO
- Monsieur Clément CAILLAUD
- Madame Bich-Thuy NIHOUS DO-KHAC
- Madame Dominique PETIT-ARAKELIAN
- Madame Patricia JOLLANT

3. Installation de Monsieur Marc Livet

Suite à la démission de Mesdames Nathalie Ramel et Nihous Do-Khac, deux des six sièges de sociétaires sont désormais vacants au sein du Conseil d'administration de la Caisse des écoles.

Suite aux résultats des élections en Assemblée générale de la Caisse des écoles le 13 juin 2019, un des sièges vacants est attribué à Monsieur Marc Livet, classé en septième position.

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Marc Livet au sein du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil d'administration prend acte qu'un poste de sociétaire est toujours vacant et qu'il sera pourvu lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

4. Désignation des Vice-Président, Trésorier et Secrétaire du Conseil d'administration de la Caisse des écoles

Pour l'élection en qualité de Vice-Président(e), Madame Vanessa CAPELO est candidate.

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0
Observations : /

Pour l'élection en qualité de Trésorier(re), Monsieur Clément CAILLAUD est candidat.

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0
Observations : /

Pour l'élection en qualité de Secrétaire, Madame Dominique PETIT-ARAKELIAN est candidate.

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0
Observations : /



Après élection, sont déclarés au titre de :

Vice-Présidente : Vanessa CAPELO
Trésorier : Clément CAILLAUD
Secrétaire : Dominique PETIT-ARAKELIAN

Le Président propose à Madame Vanessa CAPELO, en sa qualité de Vice-Présidente de bien vouloir présenter les points financiers de cet ordre du jour.

5. Compte de gestion 2019

il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver le compte de gestion 2019,
- de se prononcer sur les éventuelles observations et réserves et sur le compte de gestion principal dressé par la responsable des finances publiques.

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0
Observations : /

6. Compte administratif 2019

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ne prenant pas part au vote, le Conseil d'administration doit élire son Président.

Il est proposé de confier la présidence pour ce point à Madame Vanessa CAPELO.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- de donner acte au Président de la présentation du Compte administratif 2019
- d'approuver le compte administratif 2019
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0

Observations : Après un échange sur l'annulation des classes de découvertes liée à la crise de la COVID-19 et l'importance des départs pour les enfants, le Président propose de faire profiter quelques familles qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances cet été. Les familles concernées seraient celles dont un ou plusieurs des

enfants sont inscrits dans le programme de réussite éducative. Cette proposition va être étudiée.

7. Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter définitivement les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement au budget supplémentaire 2019 de la Caisse des écoles avec les montants suivants :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – 1068 – pour 0 €,
- Inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté – 002 – pour 11 834,74 €,
- Inscription du déficit d'investissement en résultat d'investissement reporté – 001 – pour 11 865,20 €.

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0
Observations : /

8. Budget supplémentaire 2020

Il est demandé au Conseil d'administration :

- d'adopter le budget supplémentaire 2020
- de constater que le budget supplémentaire 2020 est équilibré en recettes et en dépenses, sections d'investissement et de fonctionnement confondues

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0
Observations : /

9. Indemnité de gestion et de conseil allouée au Responsable du Centre des finances publiques

Il est proposé au Conseil d'administration de la Caisse des écoles de recourir aux prestations de conseil prévues par l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et d'attribuer une indemnité de gestion et de conseil, calculée en fonction de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, au taux maximum (100%), à Mme Isabelle SABELLICO, Responsable du Centre des finances publiques de Grigny à compter du 15 mars 2020, date du renouvellement du Conseil Municipal.

Nombre de voix pour : 12
Nombre de voix contre : 0
Abstentions : 0
Observations : /

10. Participation pour la protection sociale complémentaire santé dans le cadre d'une procédure de labellisation pour le personnel de la Caisse des écoles (point supplémentaire déposé sur table)

Il est proposé au Conseil d'administration de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire selon les modalités présentées.

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 0

Abstentions : 0

Observations : /

Jean Marie VILAIN,
Président de la Caisse des Écoles



